

Colloque « Les régions et la politique de cohésion de l'Union européenne » Rennes, 30 juin – 1^{er} juillet 2014
Enjeux et perspectives de la décentralisation des fonds européens en France

Nathalie RUBIO, Professeur, Chaire Jean Monnet, Université de Lille 2

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles permet à l'Etat de confier aux régions la gestion des fonds européens consacrant ainsi une expérimentation de dix ans. Cette communication vise à étudier les enjeux de cette décentralisation tant au niveau national qu'europpéen :

- Au niveau national, en insistant sur le rôle des régions dans les réformes territoriales de ces dernières années notamment par rapport à d'autres entités territoriales (quel peut être l'impact de l'émergence des métropoles ?) et des autorités déconcentrées (quel rôle pour le préfet ? Quel rôle pour l'Etat dans le développement économique et social des régions ?) Il s'agira ici de déterminer si la gestion décentralisée des fonds européens est une sorte de laboratoire pour l'octroi de nouvelles compétences ou bien s'il ne s'agit ici que d'un dispositif spécifique.

- Au niveau européen, en envisageant la portée du principe d'autonomie institutionnelle et procédurale à la lumière de la nouvelle réglementation de décembre 2013 sur les Fonds européens et notamment des dispositions relatives à la désignation des autorités de gestion.

Dans ce contexte, seront analysées les perspectives offertes par ces nouvelles dispositions en termes non seulement d'efficacité et de modalités de contrôle mais aussi et surtout en termes de responsabilisation en faisant ici un parallèle avec d'autres politiques et notamment avec le contrôle des aides d'Etat.